

DÉCLARATION DE

M. BRAULIO F. DE SOUZA DIAS

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

lors de l'ouverture de

L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS FRANCOPHONES PARTENAIRES DU CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS (CHM) BELGE

Cotonou (Bénin)

1-3 février 2016







Monsieur le Directeur général des Forêts et Ressources naturelles, représentant le Ministre de l'Environnement,

Madame la Représentante de l'Ambassade de Belgique, chargée de la coopération au développement, Chers Points Focaux Nationaux et Gestionnaires de Centre d'échange, Mesdames et Messieurs.

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue au présent Atelier de renforcement des capacités des pays francophones partenaires du centre d'échange d'informations (CHM) belge

Avant toute chose, je tiens à exprimer mes remerciements au Gouvernement du Bénin qui accueille cet atelier, et plus particulièrement au Ministère de l'Environnement pour sa contribution à l'organisation de cet événement. Ce n'est pas la première fois qu'un atelier du centre d'échange est organisé au Bénin et cela n'est pas un hasard étant donnée l'équipe qualifiée et compétente du CHM Béninois.

Mes remerciements s'adressent également au Gouvernement de la Belgique pour son programme de coopération avec ses pays partenaires par le biais de son centre d'échange d'informations sur la biodiversité. Ce partenariat, mis en place depuis de nombreuses années, a permis l'établissement, le maintien, et le développement de nombreux centres d'échange sur la biodiversité dans les pays francophones partenaires.

Je voudrais aussi remercier le Gouvernement du Japon qui a contribué à la participation du Secrétariat à cet atelier par le Fonds Japonais pour la Biodiversité (*Japan Biodiversity Fund*).

Mesdames et Messieurs,

La biodiversité est à la base du fonctionnement des écosystèmes et de la fourniture des services écosystémiques essentiels au bien-être des humains. L'importance de la biodiversité en tant que partie intégrante du développement durable est au cœur du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi. Ces objectifs, adoptés en 2010 par la Conférence des Parties, représentent un programme ambitieux visant à concrétiser un avenir dans lequel les écosystèmes sont en mesure de fournir des services cruciaux à la base même du bien-être planétaire et où la communauté mondiale peut bénéficier de la biodiversité de manière durable et équitable sans compromettre la capacité des générations futures à faire de même.

La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO 4), publiée en 2014, indique que des progrès substantiels ont été accomplis dans la réalisation de certains éléments de la plupart des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Cependant, les indicateurs laissent croire que le statut de la biodiversité continuera à décliner si des mesures ne sont pas prises d'urgence.

Pour atteindre les objectifs d'Aichi, il faut abandonner les approches *statu quo* et intégrer la biodiversité dans la planification du développement, la mobilisation des ressources nécessaires, la gouvernance et la prise de décisions. Les Parties sont ainsi tenues d'actualiser leurs stratégies et plans d'actions nationaux pour biodiversité, et d'adopter des objectifs nationaux alignés sur ceux d'Aichi.

Mesdames et Messieurs,

Dans ce contexte, les centres d'échange nationaux ont un rôle important de soutien à jouer d'une part dans l'identification des informations et connaissances pertinentes en matière de biodiversité nationale, et d'autre part dans leur accessibilité, entre autre par ceux qui en ont besoin pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'actions nationaux. En outre, les centres d'échange nationaux peuvent jouer un rôle catalytique dans la mobilisation des intervenants et dans l'établissement de partenariats de coopération.

Établir et maintenir un centre d'échange national efficace requiert un effort soutenu. Le point de départ pour chaque pays est de comprendre les avantages qu'apporte un tel centre, et d'adopter une approche saine pour sa gouvernance, son développement et sa maintenance. Une fois en place, la clé du succès d'un centre d'échange national est une bonne gestion des informations et connaissances. Cet atelier permettra aux participants de partager les dernières expériences dans ces domaines.

Au passage, je tiens à féliciter les 29 pays africains qui ont déjà établi leurs centres d'échange nationaux, et parmi ceux-ci plus particulièrement les 11 qui ont répondu au questionnaire du concours des centre d'échange nationaux dont les gagnants seront connus lors de la 13^{ième} conférence des Parties qui aura lieu à Cancun au Mexique en décembre prochain. D'ici là, le Secrétariat reste prêt à soutenir les efforts des pays souhaitant améliorer ou moderniser leurs centres d'échanges nationaux.

Par ailleurs, je me réjouis du fait que cet atelier inclut une formation sur l'utilisation des services d'informations en ligne mis en place au niveau du Secrétariat, notamment l'outil de reportage en ligne (*Online Reporting Tool*), et le Centre d'Échange d'Informations sur l'Accès et le Partage des Avantages (*ABS Clearing-House*). La bonne utilisation de ces outils permettra de mieux partager les informations pertinentes sur la Convention et de ses Protocoles.

Enfin, cet atelier permettra au participants de faire le point ensemble sur les questions liées au centre d'échange en vue de se préparer à la première réunion de l'Organe Subsidiaire chargé de l'Application (SBI 1) qui aura lieu à Montréal du 2 au 6 mai prochains.

Sur ces mots, je vous souhaite à tous un atelier fructueux et vous remercie de votre attention.